

DÉCLARATION À LA PRESSE

L'ONUSIDA demande à la Grèce de protéger les professionnel(le)s du sexe et leurs clients contre le VIH à travers des programmes complets basés sur le volontariat

GENÈVE, 10 mai 2012—Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) exprime son inquiétude devant les actions récentes des autorités grecques – arrestation, détention, dépistage obligatoire du VIH, publication des photographies et de l'identité, lancement de poursuites pénales – à l'encontre d'au moins 12 professionnel(le)s du sexe. Il n'existe aucune preuve montrant que les approches répressives visant à réguler le commerce du sexe sont d'une quelconque efficacité pour réduire la propagation du VIH parmi les professionnel(le)s du sexe et leurs clients.

Le lancement de poursuites pénales à l'encontre de professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH pour préjudice corporel grave et intentionnel soulève des questions quant à la bonne application du droit pénal, dans la mesure où les clients disposent d'un pouvoir social et économique qui leur permet d'insister sur l'usage du préservatif. Par ailleurs, la divulgation des noms, des photographies et de la séropositivité poussent les professionnel(le)s du sexe à se cacher et restreint leur confiance dans les services de santé.

L'ONUSIDA est en outre préoccupé par un récent amendement à la loi sur l'immigration adopté en avril 2012, qui semble prévoir la détention automatique des migrants et des demandeurs d'asile atteints d'une maladie infectieuse ou qui appartiennent à un groupe à risque élevé d'infection, sans tenir compte du fait de savoir si ces personnes présentent ou non un risque réel. Cela inclut les professionnel(le)s du sexe et les consommateurs de drogues injectables, et pourrait concerner les personnes qui vivent avec le VIH.

Dans la mesure où la loi suppose que les personnes vivant avec le VIH, les professionnel(le)s du sexe et les consommateurs de drogues constituent une menace pour la santé publique du seul fait de leur statut sanitaire et social, elle est excessivement générale et discriminatoire, et équivaut à une restriction à l'entrée, au séjour et à la résidence sur le territoire fondée sur la séropositivité au VIH.

L'ONUSIDA exhorte les autorités grecques à réviser ces lois et ces pratiques, et à mettre en place des programmes étayés par des données probantes ainsi qu'un environnement juridique favorable permettant à tous – y compris les professionnel(le)s du sexe et leurs clients, les consommateurs de drogues, les migrants et les demandeurs d'asile – d'accéder de manière confidentielle et librement consentie à des services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH, afin que chacun puisse éviter l'infection par le VIH ou vivre en meilleure santé en cas de séropositivité.

Contact

ONUSIDA Genève | Sophie Barton-Knott | tel. +41 22 791 1697 | bartonknotts@unaid.org

L'ONUSIDA

L'ONUSIDA est un partenariat innovant des Nations Unies qui guide et mobilise le monde en vue de mettre en place un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en matière de VIH. Pour en savoir plus : unaids.org